VOLET 3 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT, À L'AMÉNAGEMENT ET À L'ENTRETIEN DE SITES ET SENTIERS DE PLEIN AIR

DESCRIPTION

Le 3e volet vise à soutenir le développement, l'aménagement et l'entretien de site et sentiers de plein air dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les organismes subventionnés devront se soucier des préoccupations environnementales, de la sécurité du milieu dans lequel les infrastructures seront érigées ainsi que de la durabilité des installations ou modifications proposées.

Un montant **maximal de 4 000 \$** pourra être accordé. Il s'agit d'une aide ponctuelle assurant le développement et la pérennité des infrastructures existantes ou à venir, d'une activité de plein air.

OBJECTIFS

Le projet doit répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Développer ou contribuer à la réfection d'infrastructure déjà existante, permettant la pratique directe d'une activité (exemple : un sentier sera admis, mais pas un bâtiment d'accueil)
- Favoriser l'accessibilité aux infrastructures, sites et sentiers de plein air
- Recenser et maintenir à jour l'offre de sites et sentiers de plein air
- Sécuriser et bonifier les infrastructures existantes

EXEMPLES DE PROJETS

- Aménager un nouveau sentier, une mise à l'eau
- Entretien pour augmenter la sécurité d'un site ou sentier et pour permettre sa pérennité
- Achat d'équipements permettant l'entretien et la réparation de sites et sentiers
- Baliser de façon durable un site ou sentier de plein air
- Location d'un terrain sur lequel des sentiers ou sites se situent (avec acte notarié à long terme)
- Géo-référencer et publiciser des sites et sentiers de plein air
- Construction Conception et installation de panneau ludo-éducatif

EXCLUSIONS

Exclus de ce programme de financement toutes infrastructures non essentielles à la pratique sécuritaire d'une activité :

- Les belvédères
- Les points ou tours d'observations
- Les bâtiments d'accueil
- Les panneaux d'interprétations